

CALENDRIER DE MUTATIONS 2021



Le calendrier de sortie des tableaux de classement des demandes et des mouvements de mutation a été communiqué par la Direction Générale. F.O.-DGFIP vous propose un rappel des dates :

INSPECTEURS

Mouvement général de mutation des inspecteurs des finances publiques (2021)

Publication du tableau de classement **29**

Sortie du mouvement **4**

- Appel à candidatures pour les services centraux et les structures assimilées (2021) y compris pour les inspecteurs stagiaires de la promotion 2020/2021)
- Appel à candidatures pour les Directions nationales et spécialisées et certains postes au choix au sein du réseau (2021)
- Appel à candidatures pour les directions hors-métropole (2021)

Sortie du mouvement **4**

CONTRÔLEURS

Mouvement général de mutation des agents de catégorie B

Publication du tableau de classement **20**

Sortie du mouvement **23**

- Appel à candidatures pour les services centraux et les structures assimilées (2021)
- Appel à candidatures pour les Directions nationales et spécialisées et certains postes au choix au sein du réseau (2021)
- Appel à candidatures pour les directions hors-métropole (2021)

Sortie du mouvement **23**

AGENTS C ADMINISTRATIFS

Mouvement général de mutation des agents administratifs de catégorie C

Publication du tableau de classement **13**

Sortie du mouvement **16**

- Appel à candidatures pour les services centraux et les structures assimilées (2021)
- Appel à candidatures pour les Directions nationales et spécialisées et certains postes au choix au sein du réseau (2021)

- Appel à candidatures pour les directions hors-métropole (2021)

Sortie du mouvement **16**

Mouvement général des stagiaires de catégorie C

Sortie du mouvement **5**

AGENTS C TECHNIQUES

Mouvement général des agents techniques de catégorie C

Publication du tableau de classement **20**

Sortie du mouvement **23**

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

La campagne annuelle de recensement des demandes d'utilisation du CPF, ouverte depuis le 22/03, se termine **le vendredi 16 avril 2021 inclus**. Elle devait faire l'objet d'une information directe aux agents par leurs évaluateurs lors de l'entretien professionnel annuel. Attention, les dépôts de CPF pour les préparations aux concours et examens professionnels ne sont pas concernés par cette campagne. Ils sont à demander pendant la période d'ouverture des préparations.

UNE NOUVELLE PREUVE DE LA CHUTE DU POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES !

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le traitement des premiers échelons du premier grade et du deuxième grade de la catégorie C est en dessous du SMIC. C'est dire la grande insuffisance des points attribués dans le cadre du protocole PPCR que le gouvernement de Valls avait décidé d'imposer sans l'accord de la majorité des organisations syndicales représentatives des fonctionnaires !

Le gouvernement actuel n'en tire pourtant pas la conclusion qu'il est nécessaire de mettre un terme à la chute du pouvoir d'achat des fonctionnaires, en augmentant enfin le point d'indice.

Au contraire! N'hésitant pas à prendre une mesure provocante, le gouvernement n'attribue que le nombre de points minimum pour permettre aux traitements du pied de la grille d'atteindre le SMIC. En clair, il ajoute deux points (9,37 €) à la grille pour les échelons 1, 2, 3 et 4 du premier grade ainsi qu'au 1^{er} échelon du deuxième grade. Pour le 5^{ème} échelon du premier grade et le 2^{ème} du deuxième grade, il n'attribue qu'un seul point supplémentaire (4,69 €)!

Si le gouvernement avait fait le bon choix, voilà ce qu'il aurait fait!

Il aurait décidé de compenser la perte du pouvoir d'achat que la valeur du point d'indice a subie depuis le 1^{er} janvier 2000, en augmentant celle-ci de 20,79 %.

Le rattrapage du pouvoir d'achat pour les personnels concernés par cette attribution de points se serait traduit par l'augmentation suivante :

-Pour un fonctionnaire de catégorie C au 1^{er} échelon du 1^{er} grade, cela signifie percevoir un traitement brut de 1867,87 € soit 321,49 € d'augmentation.

-Pour un fonctionnaire au 2^{ème} échelon du deuxième grade, cela signifie percevoir un traitement brut de 1890,52 € soit 325,39 € d'augmentation.

De surcroît, la compensation de la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires, simple mesure de justice évidente, bénéficierait à l'ensemble des personnels en évitant le tassement de la grille.

Pour FO, c'est la première des exigences qui doit s'accompagner de véritables négociations sur les carrières et les qualifications!

DECLARATION 2021 – REVENUS 2020

La confédération **Force Ouvrière** a publié son **numéro spécial "Impôts"**,



SPÉCIAL IMPÔTS 2021

Les adhérents **FO** ont déjà reçu le "Guide de la déclaration des revenus 2020 - édition 2021" édité par *Le Particulier*.

Date limite pour la déclaration internet pour les Landes : **mardi 1^{er} juin 2021**

